



## Litige avec employeur ne veut pas fournir attestation assedics

Par **BOISJOLY**, le **14/02/2008** à **10:36**

bonjour

je suis très désemparée, voilà ma situation si vous pouviez m'éclairer rapidement, j'ai peur de me retrouver bientôt sans aucune indemnisation

En congé parental jusque mi mars 2008, l'ADMR m'a appelé pour me proposer en décembre un emploi de service à la personne. J'ai donc appelé la CAF qui m'a dit que les indemnités de mon congé parental s'en trouverait diminuée ce qui est normal donc de ce coté pas de souci.

J'ai donc signé un CDI avec mon employeur qui est donc la personne (et non l'ADMR) avec une période d'essai de 1mois renouvelable 1mois

J'ai donc travaillé 10nuits en décembre. J'ai bataillé pour être enfin rémunérée (je reçois mon chèque ce jeudi 14 février soit 2mois après la fin de la mission!!), la personne est hospitalisée (mourante) et sa fille ne veut pas me fournir mon attestation assedics pour me donner congé..

Mon congé parental s'arrete bientôt, je dois m'inscrire aux assedics, que va t il se passer????? est ce que je vais pouvoir être indemnisée?

Merci de vos réponses, je suis très inquiète, nous vivons à 5 sur un seul salaire moyen et j'ai peur pour l'avenir si je ne retrouve pas de travail et si je ne peux percevoir les assedics du fait d'un employeur malhonnete

A bientôt

Delphine

Par **kingdom**, le **15/02/2010** à **22:29**

je suis dans le meme cas, si quelqu'un peu m'aider! L'employeur n'a toujours pas donner la feuille assedic expres (licenciement abusif, prud'homme en vue!) et ça fait plus d'un mois, je suis bloqué, je ne retrouve pas d'autre emploi, j'ai peur de la crise financière

Par **pepelle**, le **16/02/2010** à **19:43**

Bonsoir

Une seule solution : saisie en référé du conseil des prud'hommes pour obtenir vos documents de fin de contrat